

la rapporte à la préfecture de Fong-siang; il arrive souvent que, lorsque le fonctionnaire chargé de rapporter cette eau est encore sur le chemin du retour, la pluie se met à tomber. C'est ce qui arriva en 1053, lorsque le préfet Li Tchao-keou 李昭遶 chargea un de ses subordonnés d'aller prendre de l'eau des étangs du T'ai-po chan; à la suite de cet exaucement, qui se produisit deux fois pendant la même année, le préfet adressa une requête à l'Empereur, pour demander qu'un titre nobiliaire fût accordé à la divinité; satisfaction lui fut donnée, et, en 1055, le groupe des étangs du T'ai-po chan reçut titre de « marquis qui sauve le peuple » 濟民侯¹. Dans sa requête de 1053, Li Tchao-keou a fait l'historique du culte du T'ai-po chan: on y lit ceci: « Au sommet de la montagne, il y a des étangs; chaque fois que la récolte est menacée par la sécheresse, le préfet et les autres autorités locales vont y prendre de l'eau et y prier pour la pluie. Il y a toujours un exaucement immédiat. Dans ces dernières années, la cour impériale y a maintes fois envoyé des fonctionnaires du palais pour y jeter et y déposer des dragons et des fiches » 朝廷近年累遣內臣投奠龍簡².

Le *Kouang yu ki* (VIII, p. 5^a) dit que la grotte de T'ai-po chan est la onzième dans les livres taoïstes.

N° 12.

Du Si chan, le lieu céleste profond T'ien-pao ki-hiuan; il a 300 li; il se trouve dans la sous-préfecture de Nan-tch'ang qui dépend de la préfecture de Hong. C'est la résidence de Hong Yai.

Le Si chan 西山 est à l'Ouest de la ville préfectorale de Nan-tch'ang 南昌府, dans la province de Kiang-si; il s'élève à 30 li de distance du Yang-tseu.

D'après le *Kouang yu ki* 廣輿記, chap. XII, p. 3^b: « Dans cette montagne, il y a la sommité de Mei 梅嶺; c'est là que Mei Fou 梅福³ pratiqua le tao; il y a aussi la sommité de la Grue 鶴嶺; c'est là que le Fils de roi, K'iao 王子喬⁴, monta sur une grue. L'endroit le plus célèbre est l'ancre T'ien-pao 天寶洞; les empereurs de la dynastie Song envoyaient souvent des délégués pour y jeter des dragons d'or et des fiches de jade 宋嘗遣使投金龍玉簡於此⁵. »

1. Cf. *Chan tch'ouan tien*, chap. LXXV, section *yi wen*, pp. 2^b-3^a.

2. *Ibid.*, chap. LXXV, section *yi wen*, p. 2^a.

3. Environs du début de l'ère chrétienne; cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 1507.

4. Fils du roi Ling (571-545 av. J.-C.), de la dynastie Tcheou; cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 2240.

5. Une citation du *P'ien tseu lei pien* (chap. LXVII, p. 24^a), article 玉簡, prouve que cette phrase se